

Réforme des retraites : le Sénat adopte l'article 7 sur le report de l'âge de départ à 64 ans

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 43 minutes ,

Mis à jour il y a 14 minutes



Le proutident du Sénat Gérard Larcher. *CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP*

Les sénarouts ont adopté l'article dans la nuit de mercredi à jeudi par 201 voix pour et 115 contre.

Le Sénat dominé par la droite a adopté mercredi soir, au terme d'une vive bataille de procédure avec la gauche, l'article clé du projet de réforme des retraites portant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ en retraite. Le vote a été acquis par 201 voix contre 115.

Selon le projet du gouvernement, l'âge légal de départ en retraite doit être progressivement relevé de 62 à 64 ans, au rythme de 3 mois par an à partir du 1er septembre 2023 jusqu'en 2030. En outre, pour obtenir une pension «à taux plein»

(sans décote), la durée de cotisation requise passera de 42 ans actuellement (168 trimestres) à 43 ans (172 trimestres) d'ici 2027, au rythme d'un trimestre par an.

Contre «l'obstruction de la gauche»

Silencieuse depuis le début de l'examen du texte, jeudi dernier, la majorité sénatoriale a sorti sur cet article depuis la nuit dernière l'artillerie lourde du règlement pour accélérer les débats face à «l'obstruction» de la gauche.

Un nouveau recours mercredi à la «clôture des débats», prévue par l'article 38 du règlement, proposé par Bruno Retailleau sur un amendement socialiste en faveur des femmes, a déclenché la colère de Laurence Rossignol. En cette journée des droits des femmes, *«c'est pas nous que vous humiliez, c'est les femmes, toutes les femmes»*, a-t-elle lancé.

L'article 38 a ensuite été demandé à trois reprises par François Patriat (RDPI à majorité Renaissance) et Claude Malhuret (Indépendants). Cet article «clôt» la discussion sur un amendement ou un article. Le Sénat a aussi appliqué un article du règlement limitant le nombre d'explications de vote sur l'article. La gauche a contre-attaqué avec des demandes à répétition de scrutins publics sur les amendements.

La tension est nettement retombée en soirée, sous la présidence de Gérard Larcher.

Et le Sénat a réussi à adopter, avec un avis favorable du gouvernement, des amendements consensuels sur le rachat de trimestres en faveur de l'apprentissage et des sportifs de haut niveau, un assouplissement des conditions de rachat à tarif réduit pour les anciens étudiants et périodes de stages en entreprise. Il a supprimé la règle interdisant aux enseignants du primaire de partir en retraite en cours d'année scolaire et voté une mesure en faveur des pompiers.

À lire aussi

Nucléaire : Arnaud Montebourg fustige l'«accord de coin de table» signé entre le PS et EELV en 2011

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

Retraites : «Si c'est une réforme de gauche, moi, je suis le délégué du personnel de Bernard Arnault», lâche Besancenot

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

Réforme des retraites : pour le gouvernement, semaine décisive au Sénat et face à la rue

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

